

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE D ENTRECHAUX  
\* \* \* \* \*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 octobre, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 24 octobre 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13      Nombre de conseillers représentés : 1      Votants : 14

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Marie-Josée CLÉMENT, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN

Absents représentés : M. Jérôme BENOIT donne pouvoir à M. Géry KWITA

Absents : Mme Catherine MONTIGNY

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

**N° 56/2025 Objet : Créances admises en non-valeur**

Malgré les relances de la comptable de la commune, certaines créances qui concernent le budget principal demeurent impayées. La comptable demande à la commune de les admettre en non-valeur.

Sur la liste n°7599840631 il est proposé d'admettre en non-valeur le titre n°463/2024 d'un montant de 20€.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 14      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de M. le maire en séance,

Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'admettre en non-valeur le titre n°463/2024 d'un montant de 20 €.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  
Philippe GUINTRAND

Certifié exécutoire par le maire  
compte tenu de la transmission en préfecture le,  
et de la publication le 04/11/25

Le maire,  
Alexandre ROUX

